

LETTRE D'INFORMATION : 12 juillet 2018



Bonjour,


le nivellement par le haut

Eolien offshore les 15 milliards d'économie d'Emmanuel Macron sont du vent

Par Jean-Louis Butré et Arnaud Casalis Président et administrateur de la Fédération Environnement Durable

11 juillet 2018

https://www.contrepoints.org/2018/07/11/320057-eolien-offshore-les-15-milliards-deconomie-demmanuel-macron-sont-du-vent?utm_source=Newsletter+Contrepoints&utm_campaign=5273ca3070-Newsletter+auto+Mailchimp&utm_medium=email&utm_term=0_865f2d37b0-5273ca3070-114019877&mc_cid=5273ca3070&mc_eid=91b20f7fc1



L'annonce du Président Macron de 15 milliards d'euros d'économie sur les éoliennes en mer n'est qu'une supercherie supplémentaire de communication.

Le 20 juin 2018 le président Macron et le ministre Nicolas Hulot ont annoncé à grand renfort de médiatisation une économie de 15 Md€ sur le coût d'installation des éoliennes en mer. À un moment où le gouvernement proclame vouloir boucler son budget en réalisant d'importantes économies budgétaires de l'État, une telle annonce est évidemment flatteuse. Elle résiste toutefois difficilement à la réalité des faits.

De quoi parle-t-on réellement dans ces projets d'éoliennes en mer ? Un bref retour en arrière s'impose pour rappeler que les gouvernements précédents ont décidé de donner corps à la transition énergétique de façon idéologique, sans la moindre analyse du potentiel des ressources ni de leur faisabilité économique. Dans le plus grand désordre et en l'absence de réflexion sur ce que devrait être l'intérêt général, ils se sont lancés dans des politiques opportunistes sous la pression immédiate de groupes de pression alliant spéculateurs et prétendus écologistes.

Pour masquer le fiasco de l'éolien terrestre le gouvernement lance l'éolien offshore encore plus coûteux

Les subventions aux éoliennes terrestres assurant une rentabilité incomparable à tout autre investissement, aux frais du contribuable, il a fallu corriger une image promise à être désastreuse lorsqu'il a commencé à être public le fait que le secteur éolien ne créerait pas d'emploi en France (les machines sont toutes importées) et que cette énergie intermittente serait à l'origine d'un prochain triplement du prix de l'électricité pour le consommateur.

L'idée fut donc vite vendue, par quelques industriels, de créer une filière d'énergie éolienne dite « marine » (en

réalité littorale) permettant de tenir un discours franco-français sur la création d'emplois compatible avec le discours politique ambiant. On sait quelle fut la suite, avec l'arrêt ou la cession des projets (Siemens, General Electric) dans des conditions de décisions encore mal élucidées.

Électricité offshore plus de 7 fois le prix normal

C'est dans ces circonstances que furent hâtivement lancés des appels à projets d'éolien marin, sans étude préalable autre que celles des promoteurs les portant dans leurs cartons, assorties d'exigences de rémunération sans précédent.

Alors qu'EDF est tenu de vendre à ses concurrents 25% de sa production d'électricité à 49 € le MWh dans les conditions imposées par la loi NOME, et que les éoliennes terrestres lui vendaient déjà la leur au double de ce prix, le premier projet de Veulette proposait un prix d'achat imposé à EDF de 110 € le MWh.

Profitant d'une volonté politique défaillante et de la légèreté de Mme Ségolène Royal, les projets suivants ont ensuite vu leurs offres acceptées à des prix exorbitants atteignant jusqu'à 230 € le MWh. Il n'est pas non plus inutile de comparer ce prix à celui du marché spot de l'électricité qui oscille souvent aux alentours de 30 € le MWh et qui est même quelquefois négatif lorsqu'il faut délester le réseau allemand de la surproduction erratique de ses propres éoliennes.

Des opposants déterminés

Seule l'action des opposants aux projets regroupés dans des associations locales et nationales a permis d'attirer l'attention sur des pratiques choquantes ayant pour objet de bénéficier de la manne publique au détriment du citoyen. C'est à eux qu'on doit la contestation juridique et médiatique des projets d'énergie marine.

En acceptant que les projets soient maintenus avec des tarifs de 150 € le MWh, certes en baisse, mais toujours très supérieurs à des tarifs normaux, le Président Macron vient de donner son feu vert à un gâchis de subventions de l'ordre de 20 Md€ que paieront les contribuables pour faire vivre une filière déficitaire.

Une supercherie de communication

C'est peu dire qu'en proclamant une économie de 15 Md€, le Président ne fait que dissimuler de moindres déficits. Il use en fait d'une posture de communication en contradiction avec la réalité, à l'image de son ministre Hulot qui annonce que les projets d'usines éoliennes en mer sont l'équivalent de deux centrales nucléaires en oubliant de dire que, par l'intermittence de leur production, ces gisements électriques ne produiront au mieux que le tiers de leur capacité et porteront préjudice à des pans entiers de l'économie des littoraux français.

Un mépris des lois et de la démocratie

Emmanuel Macron et Nicolas Hulot ont méprisé la démocratie en annonçant des décisions comme celle de construire le parc éolien du Tréport alors que le maire, les élus, la population et les associations de pêcheurs sont depuis des années totalement opposés à ce projet.

En prime, ils ont bafoué le 20 juin 2018 toutes les lois et les fondements de la participation citoyenne, l'enquête publique du Tréport n'étant même pas encore faite.

Ce véritable Ukase a obligé le maire de la ville à réagir pour exprimer sa colère. Voici le texte de sa lettre ouverte du 5 juillet 2018

Depuis lundi un bateau barge travaille sur le futur chantier du parc éolien offshore, visible de notre plage ils auront du mal maintenant à nous dire que nous ne verrons pas les moulins à vent. Ce qui me pose problème aujourd'hui c'est l'interdiction de pêche sur le secteur, l'économie de la pêche Tréportaise en est mise en danger, j'adresse aujourd'hui un courrier au préfet maritime pour trouver des solutions.

Monsieur le Préfet,

Depuis quelques jours, je perçois la présence au large du Tréport d'un navire dont la mission serait de préparer l'installation éventuelle des ancrages des 62 éoliennes du projet mené par la société «Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport». Je suis consterné par la présence de ce bateau dont l'action me semble prématurée (voir photo ci-dessous).

Même si le Président de la République a assuré que ce parc verrait le jour, vous n'êtes pas sans savoir que l'enquête publique n'est, pour le moment, pas encore programmée, que l'issue n'est donc pas connue et que, dans l'éventualité où un avis favorable serait donné, des recours seraient encore possibles.

Au-delà de la consternation, c'est surtout l'indignation qui m'étreint. En effet, j'ai été alerté par les pêcheurs du Tréport. Ils ont été avisés de l'interdiction qui leur était faite de travailler dans la zone où se trouve ce navire. Alors que la période de la pêche du rouget-barbet et de la seiche débute, cela est fort préjudiciable et aucune compensation n'a été prévue, ni même envisagée.

De plus, les répercussions sur cette action risquent d'être plus lourdes encore. En effet, les bateaux de pêche les plus conséquents pourront se rendre sur d'autres secteurs, mais cela aurait pour conséquence de les dérouter vers d'autres ports pour décharger leur pêche et s'approvisionner. L'activité de la CAPA (Coopérative des Artisans Pêcheurs Associés) qui commercialise le carburant et la glace s'en trouverait impactée.

J'en appelle donc à vous, Monsieur le Préfet, pour mettre bon ordre dans cette situation et faire en sorte que les droits des professionnels de la mer ne soient plus bafoués.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent JACQUES

Maire du Tréport

Jean-Louis Butré est l'auteur de *Éolien, une catastrophe silencieuse*, paru aux éditions de l'Artilleur en 2017.

Cordialement

Jean-Louis Butré

Président

Fédération Environnement Durable

<http://environnementdurable.net>

contact@environnementdurable.net

tel 06 80 99 38 08